

[Assurance des entreprises](#) / [Assurance Agricole](#)

Programmes AVANTAGE



le Programme AVANTAGE est une série d'avantages pour les assurés du Groupe Estrie Richelieu.

Le programme se divise en trois parties:

- AVANTAGE 1 - Service d'assistance juridique pour producteurs agricoles;
- AVANTAGE 10 - Programme favorisant la fidélité et le bon dossier sinistre des assurés membres;
- AVANTAGE 12® - Prélèvements bancaires préautorisés pour le paiement de la prime. *Certaines conditions s'appliquent.